

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020



EXTRAIT N° 2020.00190 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 16
↔ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 4 Novembre 2020

Secrétaire de séance :

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaiet présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation économique et artisanale « ZAC de la Harrois » à Besné - SPL SONADEV Territoires Publics - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation économique et artisanale « ZAC de la Harrois » à Besné - SPL SONADEV Territoires Publics - Approbation

Catherine LUNGART, Vice-présidente,

Expose,

Par délibération du 09 juin 2016, la CARENE a autorisé la signature du traité de concession confiant à la SPL SONADEV Territoires Publics l'opération d'aménagement « ZAC de la Harrois » à Besné permettant la création d'une zone à vocation économique et artisanale, sur une superficie de 5,5 ha.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'aménageur présente chaque année à la collectivité un compte rendu d'activités qui comprend :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- un plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières,
- une note de conjoncture,
- le bilan des conventions d'avances prévues.

Le Conseil d'Administration de la SPL SONADEV Territoires Publics du 13 mai 2020 a arrêté le compte rendu d'activités de l'année 2019, d'où il ressort que :

- Les dépenses réalisées durant l'exercice 2019 se montent à 221 K€ (terrassment et espaces verts essentiellement),
- Aucune recette n'est constatée : il n'y a pas eu de cession au cours de l'exercice écoulé,
- La convention d'avance remboursable de 1,35 M€ contractée auprès de la CARENE en 2017 n'a pas été sollicitée. 650 K€ ont été mobilisés au cours des exercices antérieurs.

Avec 1 907 K€, le nouveau bilan prévisionnel est quasi identique à celui de l'an passé (-5 K€), du fait de l'absence de frais financiers.

La participation de la CARENE inscrite au bilan n'évolue pas (814 K€). Compte tenu des paiements effectués (250 K€), le versement du solde est prévu à partir de 2020 (100 K€), puis 2021 (150 K€) et au-delà (314 K€).

L'exercice 2020 prévoit des dépenses à hauteur de 106 K€, (espaces verts pour 56 K€ et divers). Aucune recette n'est envisagée en dehors de la participation de 100 K€ déjà citée. A terme, la sécurisation du carrefour de la RD 773 est posée du fait du flux des poids lourds.

En matière de convention d'avances (montant plafond de 1 350 K€), 650 K€ ont été mobilisés. Les remboursements sont prévus pour 2022 et au-delà.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le compte rendu financier ci-annexé, tel qu'il a été arrêté par la SPL SONADEV Territoires Publics en mai 2020;
- approuve les cessions et acquisitions réalisées au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles figurent en annexe au compte rendu de concession.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales